



# **VOLUME 3**

## **NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE**

# **Parc éolien des Quatre Peupliers**

**Commune de Chaumont-Porcien**  
Département : Ardennes (08)

Février 2022 – VERSION N°2



Version	Elaboré par :	Approuvé par :
Février 2022	ATER Environnement	VENTS DU NORD
	Florian BONETTO	Arthur CHAGUE

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Présentation du projet</b>	<b>5</b>
1.1	Communication et concertation	5
1.2	Localisation du site et identification cadastrale	7
1.3	Caractéristiques générales du projet	11
<b>2</b>	<b>Les acteurs du projet</b>	<b>15</b>
2.1	Renseignements administratifs	15
2.2	Présentation du demandeur	15
2.3	La société VENTS DU NORD	16
<b>3</b>	<b>Garanties financières</b>	<b>19</b>
3.1	Méthode de calcul	19
3.2	Estimation des garanties	19
3.3	Déclaration d'intention de constitution des garanties financières	20
<b>4</b>	<b>Contenu du dossier et procédure d'instruction</b>	<b>21</b>
4.1	Le dossier d'autorisation Environnementale	22
4.2	Procédure d'instruction	24
<b>5</b>	<b>Table des illustrations</b>	<b>25</b>
5.1	Liste des figures	25
5.2	Liste des tableaux	25
5.3	Liste des cartes	25
<b>6</b>	<b>Annexes</b>	<b>27</b>
6.1	Annexe 1 : K-Bis de la société « Les Quatre Peupliers »	27
6.2	Annexe 2 : Attestations de maîtrise foncière	28



# 1 PRESENTATION DU PROJET

## 1.1 Communication et concertation

Le présent dossier a pour objectif de présenter une demande d'Autorisation Environnementale sur la commune de Chaumont-Porcien, pour un parc éolien classé sous la rubrique ICPE 2980.

Cette Demande d'Autorisation Environnementale concerne le projet éolien Des Quatre Peupliers initié en 2017 par la société VENTS DU NORD.

Depuis les premières réflexions sur le projet en 2017, son élaboration a été accompagnée d'une démarche d'information et de concertation dans un souci de transparence des communes et de la société VENTS DU NORD, vis-à-vis de la population et des acteurs locaux.

Concernant le projet éolien Des Quatre Peupliers, la donation du loyer de l'éolienne E2 (20 000 €/an) à la commune de Chaumont est un point à souligner. Cela sera réalisé courant 2020, la société « Les Quatre Peupliers » se charge de faire le lien entre les deux partis afin de trouver le montage le plus simple et le plus arrangeant. Cet argent sera utilisé à la réfection de la rue principale de Wadimont ainsi que de ces trottoirs.

De nombreuses visites de terrain ont été menées : étude du milieu naturel, mesures sonores, appréciation de l'habitat proche, évaluation des accès, information du conseil municipal, etc.

La frise chronologique suivante répertorie les principales étapes de l'historique de développement du projet éolien et des démarches de concertation mises en œuvre.

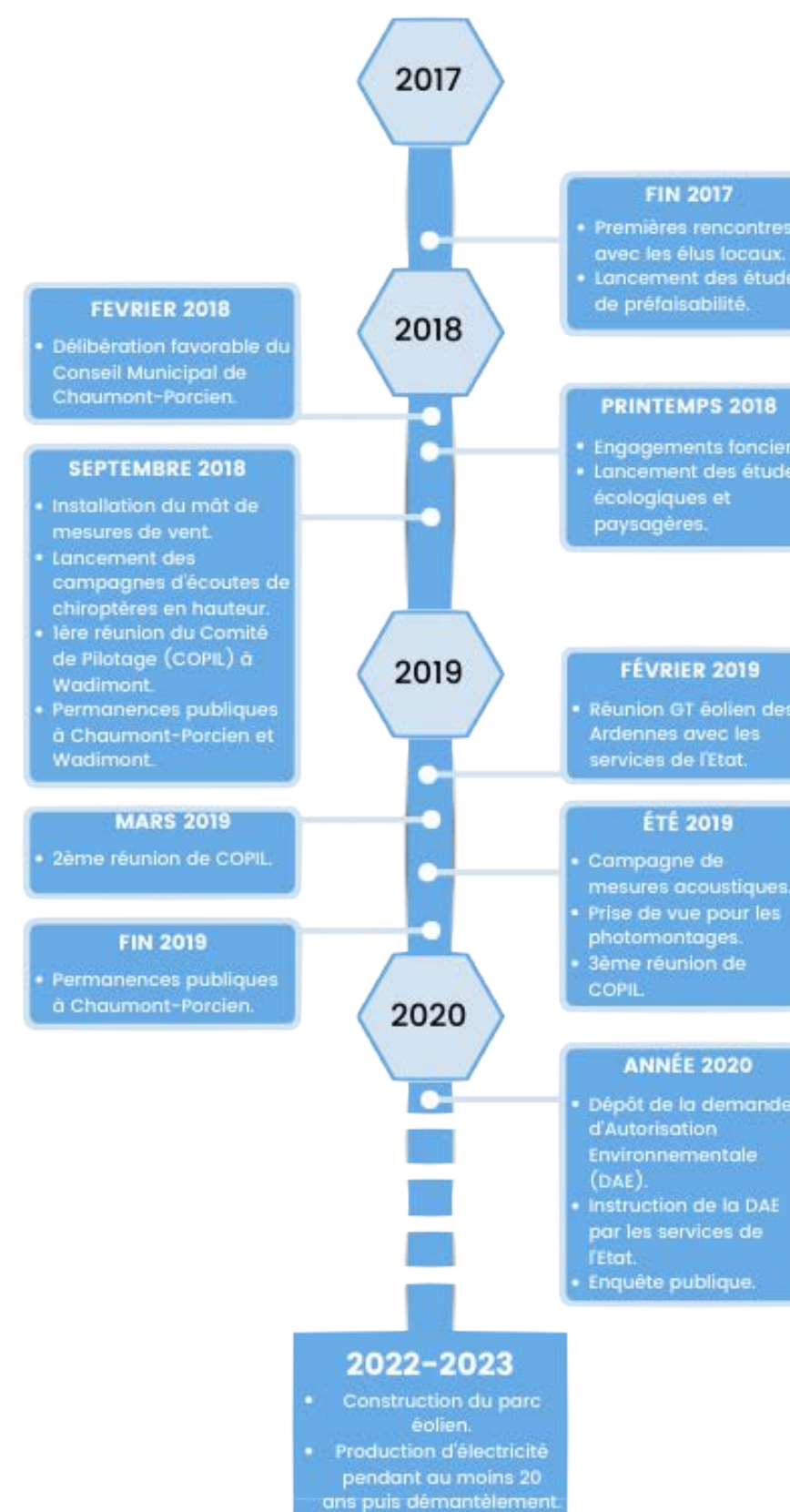
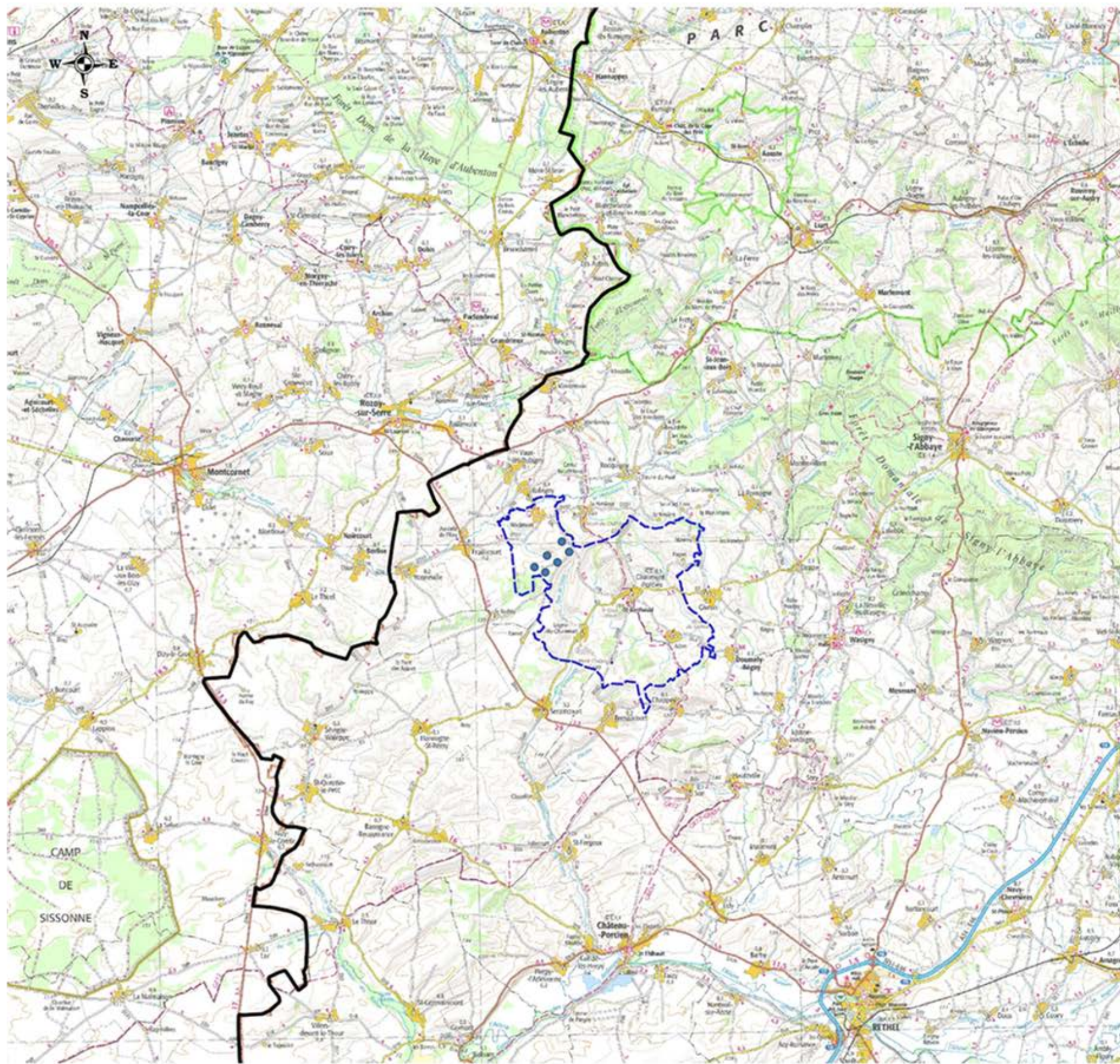


Figure 1 : Frise chronologique du projet (source : Vents Du Nord, 2020)



## Localisation géographique



Février 2022

Copie et reproduction interdites



### Légende

- Eoliennes
- ▭ Commune du projet
- ▭ Limite départementale Ardennes
- ★ Localisation du projet

Carte 1 : Localisation de l'installation

## 1.2 Localisation du site et identification cadastrale

### 1.2.a Localisation du site

Le projet éolien des Quatre Peupliers, composé de 6 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison, est localisé sur le territoire communal de Chaumont-Porcien, dans le département des Ardennes et la région Grand Est.

Trois configurations sont envisagées à la date du dépôt du présent dossier. Les hauteurs des éoliennes sont différenciées selon leur positions, dues à un plafond aérien limitant à 399 m NGF la hauteur totale des éoliennes. Ainsi tous les modèles ne sont pas envisagés pour chaque éolienne. Les différents modèles sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Configuration	Modèle	Puissance	Hauteur au moyeu	Diamètre rotor	Hauteur en bout de pale	Eolienne concernée
NORDEX	N149	4 à 5,7 MW	105 m 125 m	149 m	179,5 m 199,5 m	E3, E6 E5
	N131	3 à 3,9 MW	99 m 106 m	131 m	164,5 m 171,5 m	E1 E2, E4
SIEMENS GAMESA	SG132	3,4 MW	101,4 m	132 m	167,5 m	E1, E4
	SG145	3,4 à 5 MW	102,5 m 107,5 m 127,5 m	145 m	175 m 180 m 200 m	E2 E3, E6 E5
VESTAS	V136	3,45 à 4,2 MW	97 m	136 m	165 m	E1, E2, E4
	V150	4,2 à 5,6 MW	105 m 125 m	150 m	180 m 200 m	E3, E6 E5

Tableau 1 : Configurations possible pour chaque éolienne (source : VDN, 2022)

Le territoire d'implantation des éoliennes est situé à environ 1 km à l'Est du centre-ville de Fraillécourt, à 2,5 km au Nord-Ouest du centre-ville de Chaumont-Porcien et à environ 19,5 km au Nord-Ouest du centre-ville de Rethel.

Les coordonnées de l'installation sont données à titre indicatif dans le tableau suivant.

Dénomination	Coordonnées Lambert 93		Altitude (NGF en m)	
	X	Y	Au sol	Altitude totale maximale
E1	787856,16	6952304,10	229,2	398,7
E2	787414,15	6951910,93	223,6	398,6
E3	786959,50	6951533,05	214	394
E4	787583,49	6952691,38	226,3	397,8
E5	787025,24	6952163,60	188,8	388,3
E6	786551,28	6951729,42	213,4	393,4
PDL 1	787953,15	6952367,67	228,6	228,6
PDL 2	787425,81	6951896,60	224,3	224,3
PDL 3	787009,46	6951573,42	214,2	214,2

Tableau 2 : Coordonnées géographiques et altitudes des éoliennes et des postes de livraison du projet éolien Des Quatre Peupliers (source : VENTS DU NORD, 2022)

La Carte 1 : Localisation de l'installation permet de localiser l'installation projetée.

## Présentation de l'installation



Février 2022

Sources : IGN 25®,  
VENTS DU NORD  
Copie et reproduction interdites



### Légende

Parc éolien des Quatre Peupliers

Eolienne

Poste de livraison

Raccordement inter-éolien

Plateforme

Chemin à renforcer

Chemins à créer

Pan coupé

Zone de surplomb maximale par les pales

Zone de surplomb (68 m)

Zone de surplomb (72,5 m)

Zone de surplomb (65,5 m)

Zone de surplomb (75 m)

Carte 2 : Présentation de l'installation



## 1.2.b Identification cadastrale

Les parcelles concernées par l'activité de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent sont présentées dans le tableau ci-contre. Ces parcelles sont maîtrisées par le Maître d'Ouvrage via des promesses de bail emphytéotique et/ou des promesses de convention de servitudes (voir attestations de maîtrise foncière en annexe 2 du présent dossier).

Les terrains destinés à l'implantation du projet (éoliennes, postes de livraison et raccordement électrique enterré) sont tous situés en zone de plaine. Ces terrains sont à caractère exclusivement agricole.

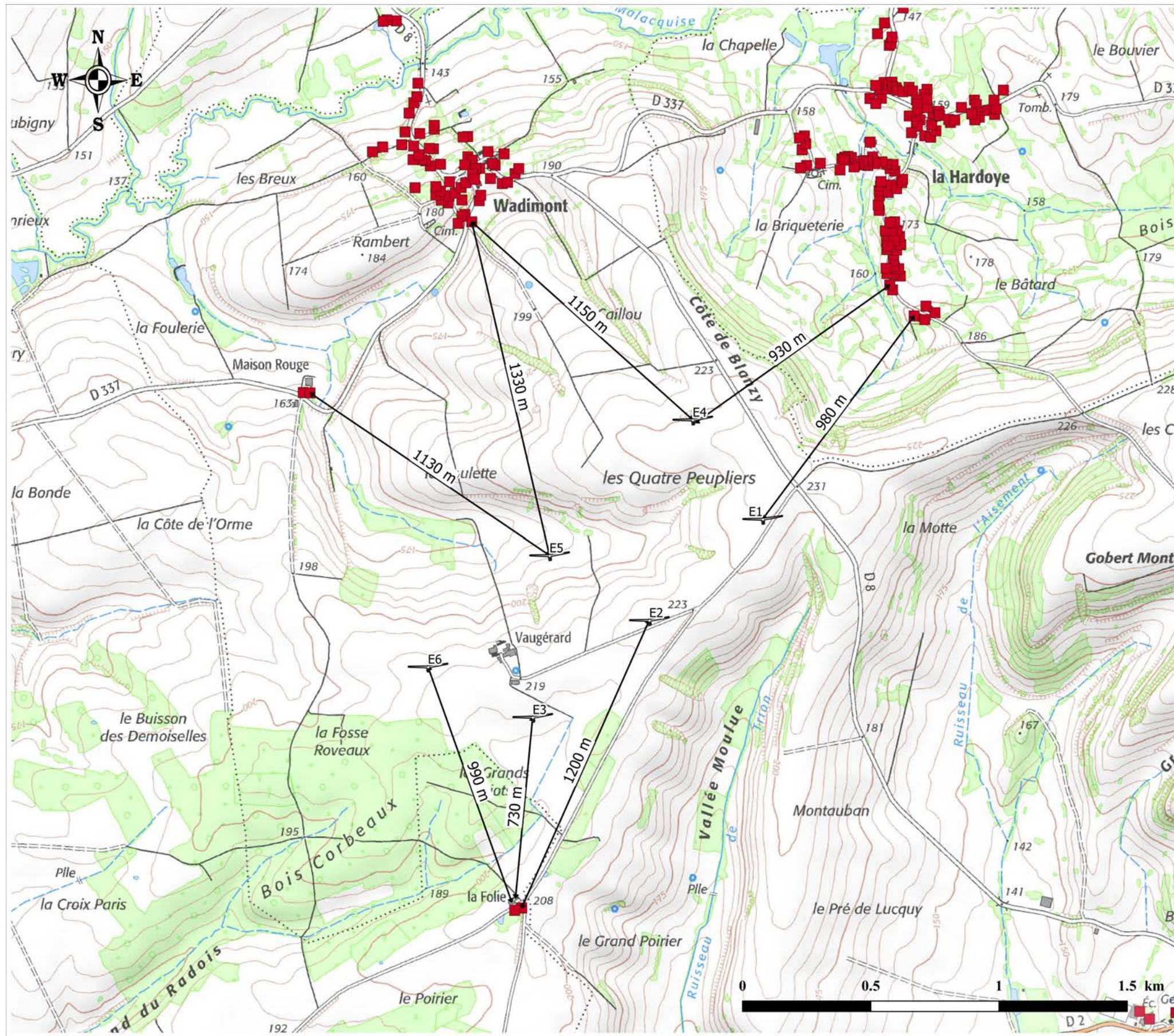
La superficie cadastrale concernée par la présente demande est de 1,40 ha (6 éoliennes, leurs plateformes, les pistes créées et 3 postes de livraison – hors chemins à renforcer dont les terrains ne subissent pas de modifications d'usage).

L'emprise foncière du projet se situe sur des parcelles privées.

La [Carte 2 : Présentation de l'installation](#) permet de localiser l'emplacement des éoliennes et des aménagements annexes.

Dénomination	Commune	Lieu-Dit	Section	Numéro	Emprise en phase d'exploitation
<b>E1</b>	Chaumont-Porcien	L'Affetière	495ZC	18	1638,3 m <sup>2</sup>
<b>E2</b>	Chaumont-Porcien	L'Affetière	495A	567	1638,3 m <sup>2</sup>
<b>E3</b>	Chaumont-Porcien	La Haute Veau Gérard	495B	331	2154,8 m <sup>2</sup>
<b>E4</b>	Chaumont-Porcien	La Terre aux Chiens	495ZC	19	2493,3 m <sup>2</sup>
<b>E5</b>	Chaumont-Porcien	La Basse Veau Gérard	495B	284	2461,3 m <sup>2</sup>
<b>E6</b>	Chaumont-Porcien	Le Grand Buisson	495B	482	3250,3 m <sup>2</sup>
<b>PDL 1</b>	Chaumont-Porcien	La Vallée Moulue	495ZD	16	120,0 m <sup>2</sup>
<b>PDL 2</b>	Chaumont-Porcien	L'Affetière	495A	567	120,0 m <sup>2</sup>
<b>PDL 3</b>	Chaumont-Porcien	La Haute Veau Gérard	495B	331	120,0 m <sup>2</sup>

*Tableau 3 : Identification des parcelles cadastrales – PdL : Poste de Livraison (source : VENTS DU NORD, 2019)*



## Distance aux habitations

**ATER** Environnement  
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Décembre 2019

Source : IGN 100®  
Copie et reproduction interdites

### Légende

Parc éolien des Quatre Peupliers

Implantations

Urbanisme

Habitation

Distance aux habitations

Carte 3 : Distance des éoliennes aux premières habitations

## 1.3 Caractéristiques générales du projet

### 1.3.a Occupation du sol

Les parcelles demandées à l'exploitation sont actuellement exploitées en zone agricole. Seule une partie de ces dernières pour une superficie de 1638,3 m<sup>2</sup> pour les éoliennes E1, E2, E4, E5 et E6 (1610 m<sup>2</sup> de plateforme et 28,3 m<sup>2</sup> de fondation hors sol), 1830,8 m<sup>2</sup> pour l'éolienne E3 (1802,5 m<sup>2</sup> de plateforme et 28,3 m<sup>2</sup> de fondation hors sol) et 120 m<sup>2</sup> par poste de livraison (plateformes permanentes) sera concernée par l'implantation du parc éolien Des Quatre Peupliers. Lors de l'exploitation du parc, la superficie non cultivable est donc de 10382,1 m<sup>2</sup> pour les plateformes de l'ensemble du parc, auquel s'ajoutent 3614 m<sup>2</sup> de chemins et accès à créer.

Outre la concentration de l'habitat dans les bourgs, on note également la présence de nombreuses habitations isolées sur le territoire. Ainsi, le parc projeté est éloigné des zones construites de :

- **Territoire de Fraillicourt :**
  - Première habitation à 730 m de E3, à 990 m de E6 et à 1200 m de E2 ;
- **Territoire de Rocquigny :**
  - Première habitation à 930 m de E4 et à 980 m de E1 ;
- **Territoire de Chaumont-Porcien :**
  - Première habitation à 1130 m de E5, à 1150 m de E4 et à 1330 m de E5.

Les abords du site d'étude se situent dans un contexte agricole et présentent donc une majorité de parcelles cultivées.

Par ailleurs, la ferme de Vaugérard est située à 140 m au Nord de l'éolienne E3 et à 250 m à l'Est de l'éolienne E6. Cependant, elle ne comporte que des bâtiments agricoles non utilisés par l'exploitant.

**La première habitation est située à 730 m de l'éolienne E3, sur le territoire communal de Fraillicourt.**

### 1.3.b Le projet dans son environnement

#### Description par rapport au réseau urbain

Aux alentours immédiats du site, le réseau urbain se caractérise principalement par des communes de petite taille telles que Chaumont-Porcien, Fraillicourt, Rubigny par exemple. La plus grosse ville dans un rayon de 20 km est Berthel. Le reste du réseau urbain se compose de petites communes éparses à dominante rurale.

#### Description par rapport aux voies d'accès

Les infrastructures majeures de transport sont peu nombreuses dans les aires d'étude. Seul le canal des Ardennes, évolue à 15 km au Sud du projet, une ligne de fret dessert une commune à 10 km au Nord-Ouest et une autoroute traverse l'aire d'étude éloignée à 19 km au Sud.

De nombreuses infrastructures routières secondaires sont recensées, la plus proche étant la route départementale 8, qui passe au plus près à 185 m de l'éolienne E1.

#### Description des constructions existantes

Dans un périmètre de 500 mètres autour des éoliennes, il n'existe aucune habitation. L'habitation la plus proche du parc éolien est située sur le territoire communal de Fraillicourt, située à 700 m de l'éolienne E3 (voir [Carte 3 : Distance des éoliennes aux premières habitations](#)).

#### Description de la végétation et des éléments paysagers existants

Le projet éolien Des Quatre Peupliers se situe dans le paysage du Haut Porcien. Celui-ci apparaît comme un trait d'union entre les ondulations de la Champagne Crayeuse et les reliefs très marqués de la Thiérache Ardennaise et des Crêtes Préardennaises. Ce paysage d'entre deux se caractérise surtout par son alternance de cultures et de prairies, qui viennent rythmer le territoire. Vergers, ripisylves et haies implantées viennent ponctuer ces prairies ouvertes.

Les reliefs s'accroissent progressivement dans le Porcien. Cette morphologie plus marquée a conduit les bourgs à s'y installer. L'évolution des besoins en habitat et bâtiments agricoles a conduit progressivement à délaisser les bâtiments à pans de bois et torchis. Aussi le paysage du Porcien est marqué par des ruines nombreuses.

#### Le projet dans son environnement immédiat

Les vues présentées ci-après présentent le projet dans son environnement immédiat.



Figure 2 : Photomontage n°6 : Perception éloignée depuis Rethel, nécropole française de la première guerre mondiale (source : ATER Environnement, 20)



Figure 3 : Photomontage n°13 : Perception rapprochée depuis le hameau de Forest, entrée sud-ouest (source : ATER Environnement, 2020)



Figure 4 : Photomontage n°35 : Perception proche depuis Wadimont, sortie sud par la D337 (source : ATER Environnement, 2020)

### 1.3.c Caractéristiques techniques

Le parc éolien Des Quatre Peupliers est composé de 6 éoliennes de puissance nominale comprise entre 3 et 5,7 MW. La puissance totale maximale du parc est de 29,4 MW. Les hauteurs des éoliennes sont différenciées selon leur positions, dues à un plafond aérien limitant à 399 m NGF la hauteur totale des éoliennes. Ainsi tous les modèles ne sont pas envisagés pour chaque éolienne.

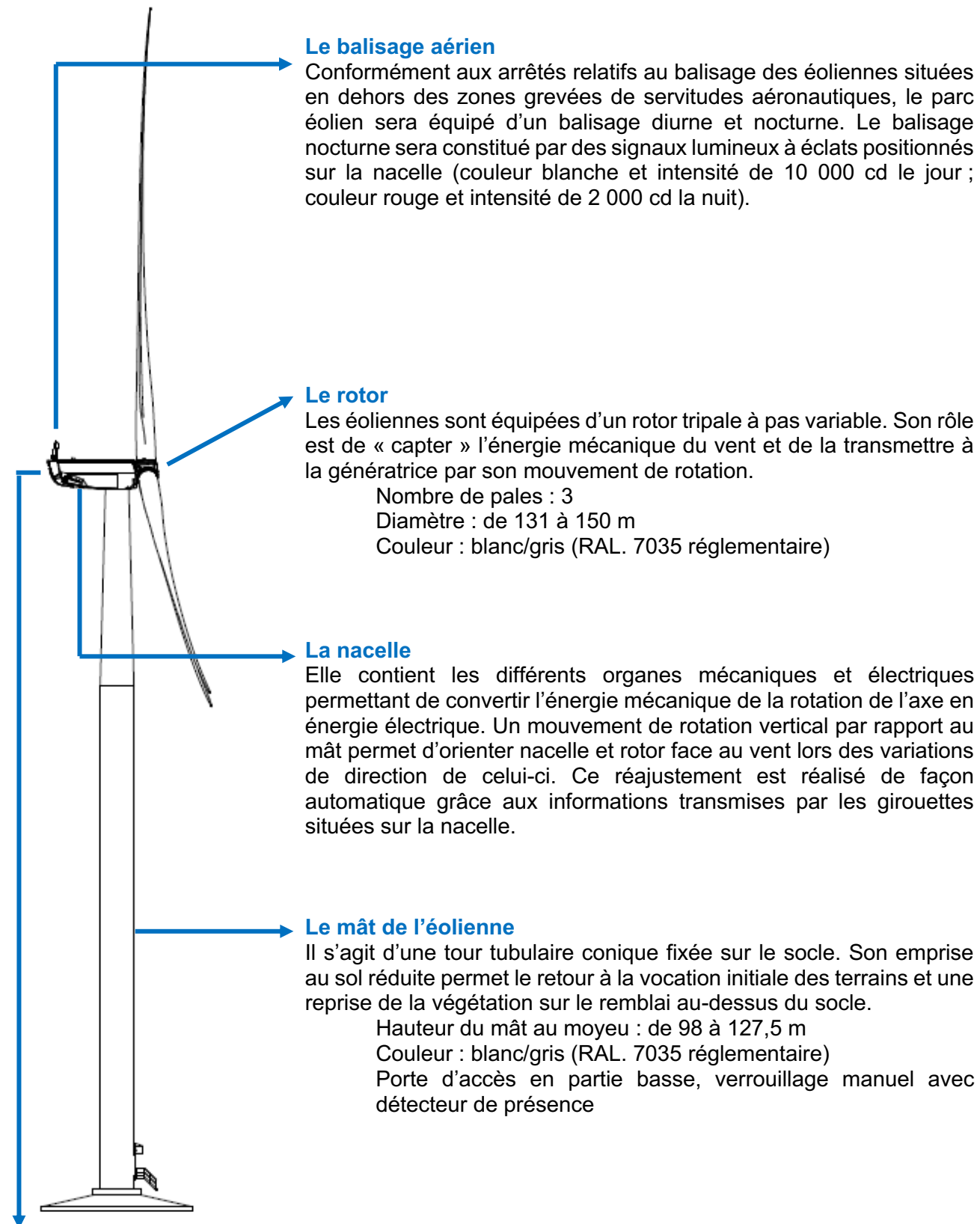
Les caractéristiques du projet sont détaillées dans les tableaux suivants.

Localisation	Région	Grand Est
	Département	Ardennes
	Commune	Chaumont-Porcien
Eoliennes	Puissance totale maximale	29,4 MW
	Modèle d'éoliennes étudié	NORDEX N149 et N131 SIEMENS GAMESA SG145 et SG132 VESTAS V138 et V150
	Puissance unitaire	De 3 à 5,7 MW
	Nombre	6
	Diamètre du rotor	De 131 à 145 m
	Hauteur du mât au moyeu	De 97 à 127,5 m
	Hauteur totale en bout de pale	De 165 à 200 m
Autres aménagements	Postes électriques	3 postes de livraison
	Plateformes permanentes	10 212,5 m <sup>2</sup>
	Production annuelle moyenne	70 019 MWh / an
	Foyers équivalents hors chauffage	15 400 foyers
	CO <sub>2</sub> évité	Maximum de 29 051 tonnes équivalentes
	Durée de vie	20 ans minimum

Tableau 4 : Caractéristiques générales du projet éolien Des Quatre Peupliers (source : VENTS DU NORD, 2022)

Configuration	Modèle	Puissance	Hauteur au moyeu	Diamètre rotor	Hauteur en bout de pale	Eolienne concernée
NORDEX	N149	4 à 5,7 MW	105 m 125 m	149 m	179,5 m 199,5 m	E3, E5, E6
	N131	3 à 3,9 MW	99 m 106 m	131 m	164,5 m 171,5 m	E1, E2, E4
SIEMENS GAMESA	SG132	3,4 à 5 MW	101,4 m	132 m	167,5 m	E1, E4
	SG145	3,4 à 5 MW	102,5 m 107,5 m 127,5 m	145 m	175 m 180 m 200 m	E2 E3, E6 E5
VESTAS	V136	3,45 à 4,2 MW	97 m	136 m	165 m	E1, E2, E4
	V150	4,2 à 5,6 MW	105 m 125 m	150 m	180 m 200 m	E3, E6 E5

Tableau 5 : Inventaire des modèles d'éoliennes possibles pour le projet des Quatre Peupliers (source : VENTS DU NORD, 2022)



**Le balisage aérien**

Conformément aux arrêtés relatifs au balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, le parc éolien sera équipé d'un balisage diurne et nocturne. Le balisage nocturne sera constitué par des signaux lumineux à éclats positionnés sur la nacelle (couleur blanche et intensité de 10 000 cd le jour ; couleur rouge et intensité de 2 000 cd la nuit).

**Le rotor**

Les éoliennes sont équipées d'un rotor tripale à pas variable. Son rôle est de « capter » l'énergie mécanique du vent et de la transmettre à la génératrice par son mouvement de rotation.

- Nombre de pales : 3
- Diamètre : de 131 à 150 m
- Couleur : blanc/gris (RAL. 7035 réglementaire)

**La nacelle**

Elle contient les différents organes mécaniques et électriques permettant de convertir l'énergie mécanique de la rotation de l'axe en énergie électrique. Un mouvement de rotation vertical par rapport au mât permet d'orienter nacelle et rotor face au vent lors des variations de direction de celui-ci. Ce réajustement est réalisé de façon automatique grâce aux informations transmises par les girouettes situées sur la nacelle.

**Le mât de l'éolienne**

Il s'agit d'une tour tubulaire conique fixée sur le socle. Son emprise au sol réduite permet le retour à la vocation initiale des terrains et une reprise de la végétation sur le remblai au-dessus du socle.

- Hauteur du mât au moyeu : de 98 à 127,5 m
- Couleur : blanc/gris (RAL. 7035 réglementaire)
- Porte d'accès en partie basse, verrouillage manuel avec détecteur de présence

**Le transformateur**

Un transformateur est installé dans la nacelle de chacune des éoliennes. Cette option présente l'avantage majeur d'améliorer l'intégration paysagère pour les vues rapprochées du parc éolien. Seules seront visibles les éoliennes, sans aucune installation annexe.

**Le socle**

Le socle en béton armé est conçu pour résister aux contraintes dues à la pression du vent sur l'ensemble de la structure. C'est lui qui, par son poids et ses dimensions, assure la stabilité de l'éolienne. Les fondations sont de forme circulaire, de dimensions standards comprises entre 20 m et 25 m de diamètre. Elles sont situées dans une fouille un peu plus large (25 m de diamètre au maximum). La base des fondations est située entre 2 et 4 m de profondeur. Avant l'érection de l'éolienne, le socle est recouvert de remblais naturels qui sont compactés et nivelés afin de reconstituer le sol initial. Ainsi, seuls 10 à 50 cm de la fondation restent à l'air libre afin d'y fixer le mât de la machine.

Les matériaux utilisés proviennent de l'excavation qui aura été réalisée pour accueillir le socle.

**Les pistes**

Sur les tronçons de pistes à créer, le mode opératoire sera le suivant : gyro-broyage, décapage de terre végétale, pose d'une membrane géotextile et empierrement.

En ce qui concerne les tronçons de pistes existants nécessitant un renforcement, les travaux prévus sont relativement légers : il s'agit d'un empierrement de piste avec pose préalable d'une membrane géotextile si besoin.

## 2 LES ACTEURS DU PROJET

### 2.1 Renseignements administratifs

Le demandeur est la société « Les Quatre Peupliers », Maître d'Ouvrage du projet et futur exploitant du parc. La société « Les Quatre Peupliers » est une société d'exploitation dédiée au projet du parc éolien des Quatre Peupliers, sur la commune de Chaumont-Porcien. Elle a été créée spécifiquement pour le projet, par la société VENTS DU NORD (VDN). Elle constitue une filiale appartenant à 100% à VENTS DU NORD.

L'objectif final de la société « Les Quatre Peupliers » est la construction du parc avec les modèles d'éoliennes les plus adaptés au site, la mise en service, l'opération et la maintenance du parc pendant la durée d'exploitation du parc éolien.

La société « Les Quatre Peupliers » sollicite l'ensemble des autorisations liées à ce projet et prend l'ensemble des engagements en tant que future société exploitante du parc éolien.

Raison sociale	Les Quatre Peuplier
Forme juridique	Société à actions simplifiées (SAS)
Capital social	1 000 €
Siège social	4 avenue Laurent Cély – 92 600 Asnières-sur-Seine
Registre du commerce	Chambre de commerce et d'industrie de Nanterre
N° SIRET	814 062 659 00028
Code NAF	3511Z / Production d'électricité

*Tableau 6 : Références administratives de la société « Les Quatre Peupliers » (source : VENTS DU NORD, 2019)*

Nom	UGALDE-LASCORZ
Prénom	Nicolas
Nationalité	Française
Qualité	Directeur Général délégué de la société Les Quatre Peupliers SAS

*Tableau 7 : Références du signataire pouvant engager la société (source : VENTS DU NORD, 2019)*

### 2.2 Présentation du demandeur

#### 2.2.a Présentation de la société d'exploitation : Les Quatre Peupliers

La société « Les Quatre Peupliers » est une société d'exploitation dédiée au projet du parc éolien des Quatre Peupliers, sur la commune de Chaumont-Porcien. Elle a été créée spécifiquement pour le projet, par la société VENTS DU NORD (VDN). Elle constitue une filiale appartenant à 100% à VENTS DU NORD.



*Figure 5 : Présentation de la société d'exploitation (source : Vents Du Nord, 2019)*

La société Les Quatre Peupliers, filiale de la société VENTS DU NORD (VDN), développe le parc éolien des Quatre Peupliers. Elle bénéficie de l'ensemble des compétences des compagnies VDN et LOSCON GmbH qui est la société mère.

## 2.3 La société VENTS DU NORD

Vents Du Nord (VDN) est la filiale Française de la société allemande LOSCON GmbH, société indépendante basée à Beeskow, au Sud-Est de Berlin (Allemagne). Forte d'une expérience de plus de 20 ans dans le développement de projets éoliens, LOSCON a réalisé 10 parcs en Allemagne, totalisant une puissance de 237,6 MW en service. Aujourd'hui, 3 projets en phase de développement avancé pour une puissance de 94 MW sont à l'étude. LOSCON est également présent en Pologne et en Belgique avec des projets totalisant une puissance de 48 MW.

La société Vents Du Nord développe des projets éoliens depuis la phase de prospection de sites jusqu'à la mise en service du parc. Le siège de la société est basé à Asnières-sur-Seine, dans le département des Hauts-de-Seine. Présent principalement dans les régions Hauts de France et Grand Est, Vents du Nord opère sur l'ensemble de la France.



Figure 6 : Logo de la société VENTS DU NORD (source : VENTS DU NORD, 2019)

### 2.3.a Expérience – LOSCON GmbH

Le groupe a, à ce jour, installé 10 parcs en Allemagne, pour une puissance totale de **237,6 MW**.

2018	Windpark Hoot	57,6 MW
2013	Suckow	32 MW
2009	Schenkendöbern I+II	12 MW
2008	Cottbus Halde	28 MW
2006	Jänschwalde	10 MW
2003	Bornstedt-Rottmersleben	32 MW
2003	Glienicke	15 MW
2002	Podelzig/Lebus	18 MW
2002	Sembten	12 MW
2002	Buckow/Birkholz	21 MW

Tableau 8 : Expériences de la société LOSCON (source : Vents du Nord, 2019)

### 2.3.b Réalisations en France

A l'heure actuelle, les réalisations du groupe en France sont les suivantes :

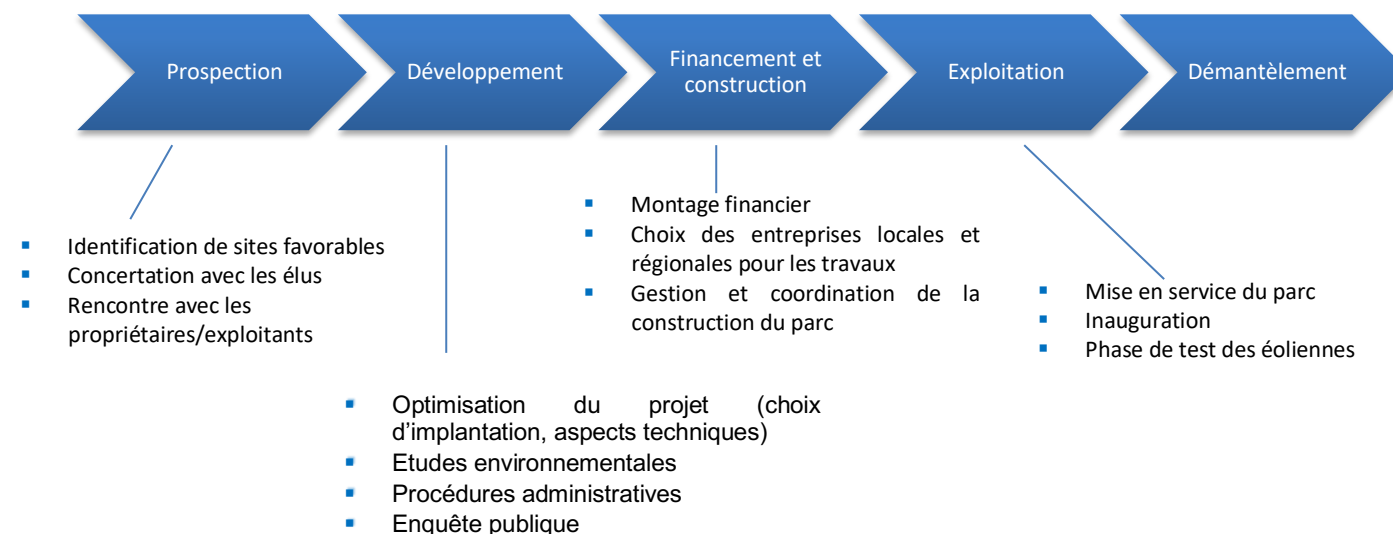
- Le parc éolien des Touches (Loire-Atlantique, 44), est constitué de 6 éoliennes, d'une puissance totale de **15 MW**. Il est en service depuis mi 2015 ;
- Le parc éolien d'Eplèsier (Somme, 80) a été mis en service en mars 2017. Il est constitué de 13 éoliennes, pour une puissance totale de **32 MW** ;
- Le parc éolien de Fond du Moulin, qui constitue une extension du parc d'Eplèsier, constitué de 10 éoliennes (puissance totale : **24,5 MW**) a été accepté par le Préfet de la Somme en 2016 ;
- Issu d'un codéveloppement avec la société Nordex France, le projet éolien d'Ecoust-Saint-Mein et de Mory (02), constitué de 6 éoliennes (puissance totale : **21,6 MW**) a été accepté par le Préfet du Pas-de-Calais en 2017 ;
- Deux autres projets issus du codéveloppement avec Nordex France :
  - Le projet éolien de Mont Benhaut (02) constitué de 9 éoliennes (32,4 MW) a été accepté par le Préfet de l'Aisne en aout 2017 ;
  - Le projet éolien des Nouvions (02), constitué de 11 éoliennes (puissance totale : 39,6 MW) a été accepté par le Préfet du Pas-de-Calais en décembre 2017.
- Le projet de La Voie Verte (02) constitué de 6 éoliennes (18 MW) a été accepté par le Préfet de l'Aisne en octobre 2019.

### 2.3.c Capacités techniques et humaines de VENTS DU NORD

Grâce à une société à taille humaine, composée d'une dizaine de personnes, Vents Du Nord est un acteur de proximité permettant de concrétiser des projets éoliens de territoire.

#### La société Vents Du Nord

La société Vents Du Nord est acteur de toutes les phases de développement de parcs éoliens :



En s'associant avec différents bureaux d'étude spécialistes des études d'impacts dans le cadre du développement éolien pour les volets écologiques, paysagers et acoustiques, Vents Du Nord s'assure de la réalisation d'un projet adapté à son environnement, en adéquation avec les élus locaux et riverains des parcs à venir.



Vents Du Nord regroupe les compétences suivantes :

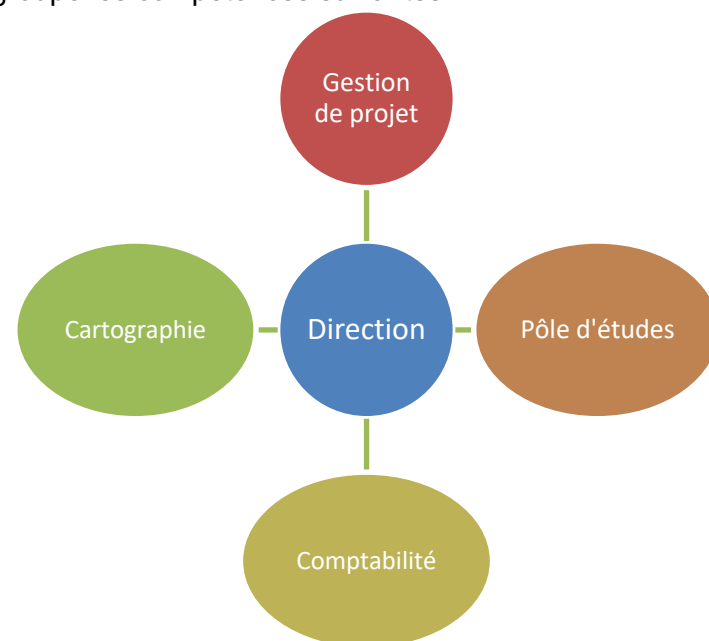


Figure 7 : Compétences de la société Vents Du Nord (source : Vents du Nord, 2019)

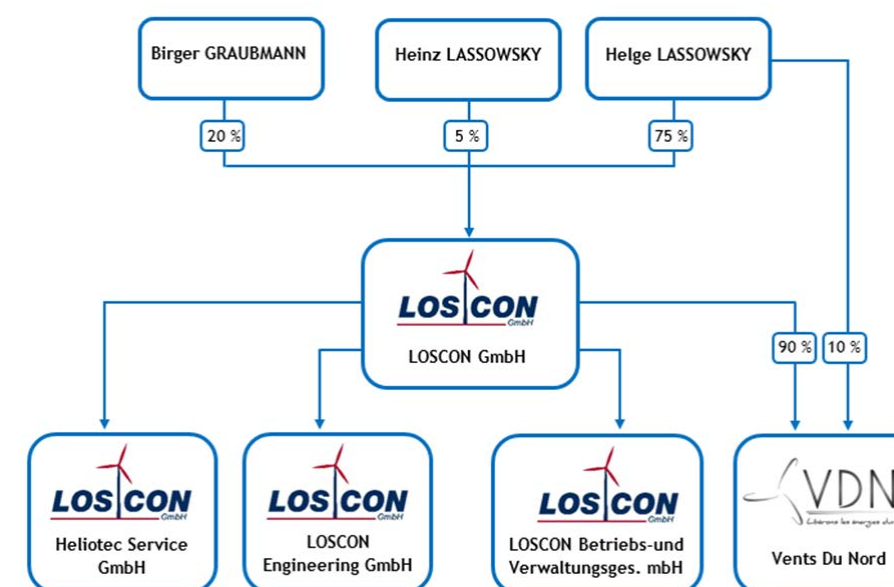


Figure 8 : Le groupe LOSCON et ses partenaires (source : Vents du Nord, 2019)

## Capital et bilans sommaires

Les chiffres clés de la société LOSCON sont les suivants :

LOSCON	2016	2017	2018	2019
Total des actifs au 31/12	1 934 791 €	1 714 663 €	8 845 977 €	13 313 321€
Total des trésoreries	518 829 €	390 587 €	6 251 876 €	10 388 612 €

Tableau 9 : Chiffres clés de la société LOSCON (source : Vents du Nord, 2019)

**La société VENTS DU NORD est donc devenue un acteur majeur du développement de la filière éolienne française.**

## Capacités techniques de la société Vents Du Nord

Vents Du Nord assure la réalisation clé-en-main de parcs éoliens, depuis la prospection de sites jusqu'à la gestion du chantier, infrastructures comprises. Vents Du Nord puise une partie de son savoir-faire de sa société mère LOSCON GmbH.

La description du groupe LOSCON est la suivante :

- Heinz Lassowsky a commencé le développement de projets éoliens dès 1994 ;
- LOSCON GmbH a été créée en 2012 dans la lignée de Loscon Ost-Consult afin de répondre à l'augmentation d'activité du développement de projets éoliens ;
- LOSCON Engineering assure toutes les phases de construction de parcs éoliens et photovoltaïques ;
- Farma Wiatrowa Trzbiechow assure le développement de projets éolien en Pologne ;
- Vents Du Nord est la filiale française de Loscon GmbH. La société assure toutes les phases du développement d'un projet éolien, depuis la prospection de sites jusqu'à la gestion de chantier ;
- Heliotec Service GmbH assure la gestion opérationnelle des parcs d'énergies renouvelables en service ;
- LOSCON Netriebs und Verwaltungsgesellschaft GmbH : assure le management des différentes sociétés du groupe.

### 2.3.d Les bureaux d'études d'expertises

### 2.3.e Expertise généraliste et paysagère : ATER Environnement

Créé en 2011 et basé à Grandfresnoy (Oise), ATER Environnement est un bureau d'études en environnement, spécialisé dans les énergies renouvelables et dans l'écriture des dossiers d'autorisation pour les projets éoliens, mais également photovoltaïques.

Au 1er septembre 2019, ATER Environnement compte 22 collaborateurs dont 11 environnementalistes, 8 paysagistes et 1 photomonteur. Le bureau d'études totalise 1 251 MW en cours d'écriture, 1 850 MW en instruction, 680 MW autorisés et 191 MW en exploitation, faisant d'ATER Environnement un acteur majeur dans le domaine de l'éolien.

### 2.3.f Expertise naturaliste : Calidris

Créé en 2007, CALIDRIS est un cabinet d'expertises naturalistes qui réalise les volets faune et flore des études environnementales. Il compte désormais 25 collaborateurs. Tout projet d'aménagement est sujet à la réglementation sur l'environnement. Calidris intervient dans ce contexte afin de répondre à ces exigences réglementaires.

Le bureau d'études intervient à toutes les phases d'un projet :

- Développement : pré-diagnostic, étude d'impacts, étude d'incidence ;
- Lors de l'instruction : assistance lors des réunions, SAV jusqu'en phase contentieux ;
- En phase d'exécution : suivi de chantiers, formation des personnels travaux ;
- Pendant l'exploitation : suivis post-implantation.

Concernant l'éolien, le bureau d'études est à même de réaliser des audits sur la sécurité juridique et les enjeux et contraintes attendus tant pour des projets en cours que des portefeuilles de projets pour vente ou pour acquisition.

Calidris est une société dont le siège social à La Montagne, en Loire-Atlantique (44).

L'équipe, constituée d'une vingtaine de collaborateurs expérimentés, est implantée à Beaucouzé, près d'Angers.

### 2.3.g Expertise acoustique : SIXSENSE

SIXENSE Environment, anciennement SOLDATA ACOUSTIC est un bureau d'ingénierie acoustique et environnementale, créé en 1989 et implanté à Paris.

SIXENSE Environment accompagne les maîtres d'ouvrage à toutes les étapes des projets pour maîtriser les impacts environnementaux et santé dans la durée, dans les secteurs du bâtiment, de la construction, des transports, de l'énergie, de l'industrie, du patrimoine et de l'urbanisme pour des missions de diagnostics, d'études, de préconisations, de suivi de chantier, de mesures de réception et de communication.

## 3 GARANTIES FINANCIERES

### 3.1 Méthode de calcul

Le montant des garanties financières est calculé conformément à l'annexe I de l'arrêté du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 10 décembre 2021. La formule de calcul du montant des garanties financières pour les parcs éoliens est la suivante :

$$M = N \times C_u$$

Où :

**M** est le montant des garanties financières ;

**N** est le nombre d'unités de production d'énergie ; c'est-à-dire d'aérogénérateurs ;

**C<sub>u</sub>** est le coût unitaire forfaitaire correspondant au démantèlement d'une unité, à la remise en état des terrains, à l'élimination ou à la valorisation des déchets générés. Ce coût est fixé à 50 000 € pour les éoliennes de 2,0 MW ou moins, et à 50 000 + 25 000\*(P-2), où P représente la puissance unitaire en mégawatt, pour les aérogénérateurs d'une puissance supérieure à 2 MW.

Le montant des garanties financières sera établi à la mise en service du parc éolien. Aucune date ne peut être retenue étant donné que plusieurs paramètres sont à prendre en compte tels que la date de l'arrêté préfectoral autorisant le parc éolien.

L'exploitant réactualisera tous les 5 ans le montant de la garantie financière, par application de la formule mentionnée en annexe II de l'arrêté du 6 novembre 2014, à savoir :

$$M_n = M \times \left( \frac{\text{Index}_n}{\text{Index}_0} \times \frac{1 + \text{TVA}}{1 + \text{TVA}_0} \right)$$

Où :

**M<sub>n</sub>** est le montant exigible à l'année n ;

**M** est le montant obtenu par application de la formule mentionnée à l'annexe I ;

**Index<sub>n</sub>** est l'indice TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie ;

**Index<sub>0</sub>** est l'indice TP01 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011, fixé à 102,1807 converti avec la base 2010, en vigueur depuis octobre 2014 ;

**TVA** est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie.

**TVA<sub>0</sub>** est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1<sup>er</sup> janvier 2011, soit 19,60 % en France métropolitaine en 2021.

### 3.2 Estimation des garanties

Le projet de parc éolien Des Quatre Peupliers est composé de 6 éoliennes. La configuration de puissance maximale est de 3 éoliennes V150 de 5,6 MW et 3 éoliennes V136 de 4,2 MW. Le montant des garanties financières associé à la construction et à l'exploitation de ce projet est donc de :

$$M = 3 \times (50\,000 + 25\,000^* (5,6-2)) + 3 \times (50\,000 + 25\,000^* (4,2-2)) = 735\,000\text{€}$$

Pour mémoire, l'indice TP01 était de **667,7** en janvier 2011.

Sa dernière valeur officielle est celle d'octobre 2021 : **117,5** (JO du 19 janvier 2022) (changement de base depuis octobre 2014 signifiant un changement de référence moyenne de 2010 = 100), à réactualiser avec le coefficient de raccordement défini à 6,5345 par l'INSEE.

L'actualisation des garanties financières est de 14,99 %, à taux de TVA constant. Cette garantie sera réactualisée au jour de la décision du préfet puis tous les 5 ans conformément à l'arrêté du 22 juin 2020 modifiant l'arrêté du 26 août 2011.

A la date de rédaction de la présente demande d'autorisation (juillet 2020), le montant actualisé des garanties financières est donc précisément de :

$$M_{2021} = M \times 1,1499 = 845\,176,5\text{€}$$

**Ce montant est donné à titre indicatif. Il sera réactualisé avec l'indice TP01 en vigueur lors de la mise en service du parc éolien des Quatre Peupliers.** Le délai de constitution des garanties financières est d'au maximum 30 jours.

### 3.3 Déclaration d'intention de constitution des garanties financières

Conformément à la réglementation, le Maître d'Ouvrage réalisera la constitution des garanties financières au moment de la mise en exploitation du parc éolien Des Quatre Peupliers. Aucune date ne peut être retenue étant donné que plusieurs paramètres sont à prendre en compte tels que la date de l'arrêté préfectoral autorisant le parc éolien.

L'article R516-2 du Code de l'Environnement précise que les garanties financières peuvent provenir d'un engagement d'un établissement de crédit, d'une assurance, d'une société de caution mutuelle, d'une consignation entre les mains de la Caisse des dépôts et consignations ou d'un fonds de garantie privé.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prévoit que la mise en service des éoliennes soumises à autorisation est subordonnée à la constitution, par l'exploitant, de garanties financières. Le démantèlement et la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à son exploitation, sont également de sa responsabilité (ou de celle de la société mère en cas de défaillance).

Le décret n°2011-985 du 23 août 2011, pris pour l'application de l'article L.553-3 du Code de l'Environnement, a ainsi pour objet de définir les conditions de constitution et de mobilisation de ces garanties financières, et de préciser les modalités de cessation d'activité d'un site regroupant des éoliennes.

La mise en service du projet Des Quatre Peupliers sera donc subordonnée à la constitution des garanties financières destinées à couvrir son démantèlement et la remise en état du site. Elles prendront la forme d'un engagement écrit d'une société d'assurance capable de mobiliser, si nécessaire, les fonds permettant de faire face à la défaillance de l'exploitant.

En conséquence, **une garantie financière de démantèlement sera fournie au Préfet lors de la mise en service**. Le Préfet pourra alors, en cas de faillite de l'exploitant, utiliser cette garantie afin de payer les frais de démantèlement et de remise en état du site.

## 4 CONTENU DU DOSSIER ET PROCEDURE D'INSTRUCTION

Des expérimentations de procédures d'autorisation intégrées ont été menées dans certaines régions depuis mars 2014 concernant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) soumis à la législation sur l'eau. Au vu des premiers retours d'expérience et de plusieurs rapports d'évaluation, il a été décidé de pérenniser et de généraliser au territoire national les procédures expérimentales au sein d'un même dispositif **d'Autorisation Environnementale** inscrit dans le Code de l'Environnement, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 (légiféré le 26 janvier 2017 par décret n°2017-81).

L'objectif est la simplification administrative de la procédure d'autorisation d'un parc éolien.

L'Autorisation Environnementale réunit l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation d'un projet éolien soumis à autorisation au titre de la législation relative aux ICPE, à savoir :

- L'autorisation ICPE ;
- La déclaration IOTA, si nécessaire ;
- L'autorisation de défrichement, si nécessaire ;
- La dérogation aux mesures de protection des espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, si nécessaire ;
- L'absence d'opposition au titre des sites Natura 2000 ;
- L'autorisation spéciale au titre des réserves naturelles nationales, si nécessaire ;
- L'autorisation spéciale au titre des sites classés ou en instance, si nécessaire ;
- L'autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité, au titre du Code de l'Energie, étant précisé que sont réputées autorisées les installations de production d'électricité à la condition que leur puissance installée soit inférieure ou égale à 50 mégawatts pour les installations utilisant l'énergie mécanique du vent (Code de l'Energie, article R311-2) ;
- Les différentes autorisations au titre des Codes de la Défense, du Patrimoine et des Transports.

Le porteur de projet peut ainsi obtenir, après une seule demande et à l'issue d'une procédure d'instruction unique et d'une enquête publique, une autorisation unique délivrée par le Préfet de département, couvrant l'ensemble des aspects du projet.

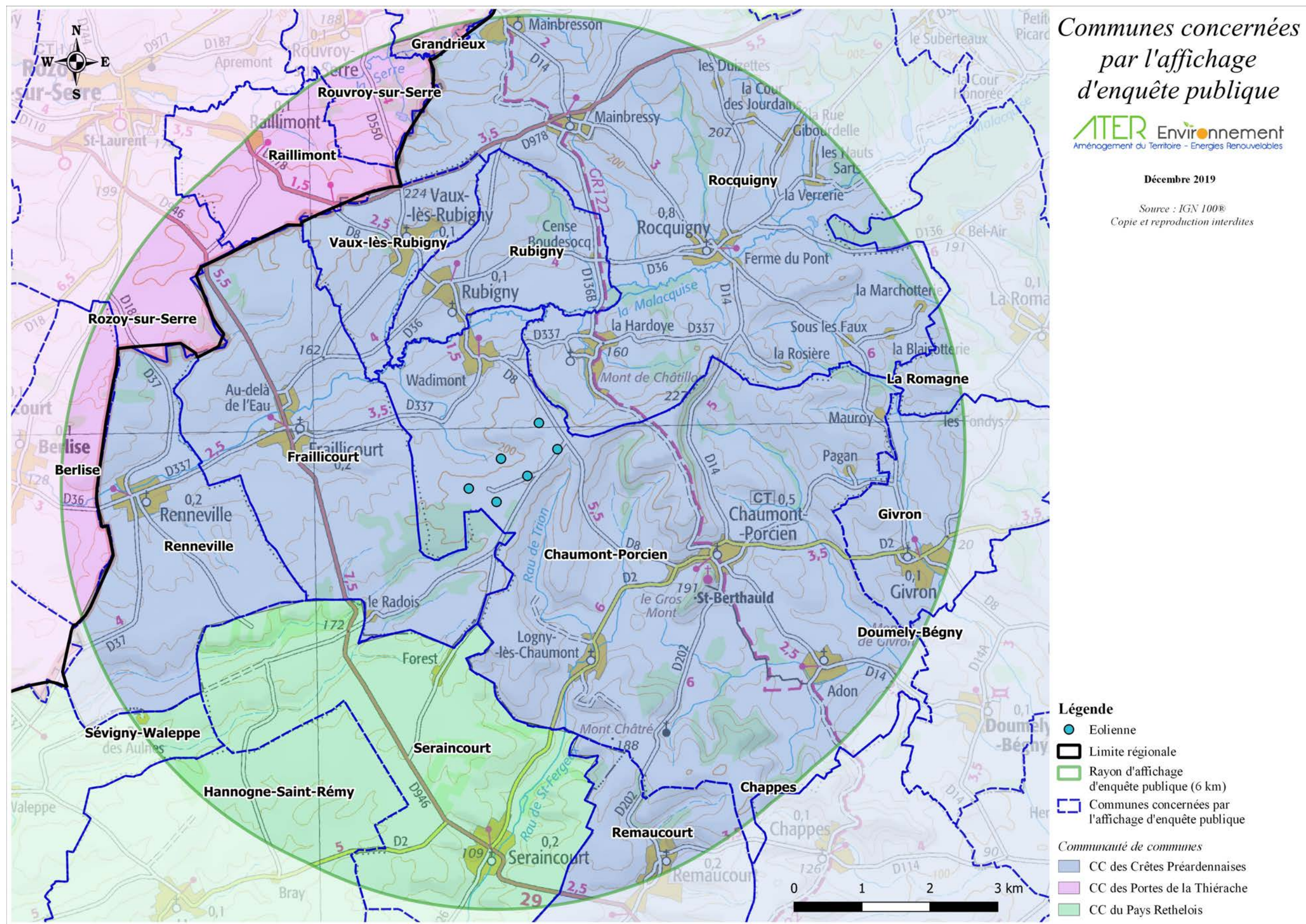
La réforme de l'Autorisation Environnementale s'articule avec la réforme de la participation du public relative à la concertation préalable, régie par l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 et par le décret n°2017-626 du 25 avril 2017. Une procédure de concertation préalable peut être engagée pour les projets soumis à évaluation environnementale qui ne donnent pas lieu à débat public, soit à l'initiative du maître d'ouvrage, soit de manière imposée par l'autorité publique dans les 15 jours suivant le dépôt du dossier, ce qui stoppe alors les délais d'instruction. Le contenu et les modalités de cette concertation préalable sont détaillés dans les articles R.121-19 et suivants du Code de l'Environnement.

## 4.1 Le dossier d'autorisation Environnementale

Le contenu du dossier de demande d'Autorisation Environnementale est défini par les articles R.181-1 et suivants, L181-1 et D.181-15-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Ce dossier est mis à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique. Pour un projet éolien, il doit comporter les pièces suivantes :

- **Description de la demande**, précisant l'identité du pétitionnaire, l'emplacement sur lequel le projet doit être réalisé, le classement selon la nomenclature ICPE, les capacités techniques et financières de l'exploitant et ses garanties financières, les activités exercées sur le site et leur volume et les conditions de remise en état ;
- **Note de présentation Non Technique** à destination notamment des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) ;
- **Etude d'impact sur l'environnement et la santé** comprenant :
  - Une description du projet ;
  - L'analyse de l'état actuel de l'environnement, ainsi que de son évolution, en cas de mise en œuvre du projet, nommée « scénario de référence » ;
  - Les variantes proposées et les raisons du choix effectué ;
  - L'évolution du site en cas d'absence de mise en œuvre du projet ;
  - L'analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement et la santé ;
  - L'analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus ;
  - Les mesures prévues pour éviter, réduire et compenser les effets négatifs notables du projet ;
  - Les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation ;
  - Une description des méthodes utilisées pour identifier et évaluer les incidences notables ;
  - Les noms, qualités et qualifications du ou des experts qui ont préparé l'étude d'impact et les études ayant contribué à sa réalisation ;
  - Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé ;
- **Etude de dangers** exposant :
  - Les dangers que peut présenter l'installation pour la population en cas d'accident, en présentant une description des accidents susceptibles d'intervenir et leur probabilité d'occurrence ;
  - Une justification des mesures propres à réduire la probabilité et les effets d'un accident, déterminées sous la responsabilité du demandeur ;
  - Résumé non technique de l'étude de dangers ;
- **Dossier de plans réglementaires** :
  - Un plan de situation du projet à l'échelle 1/25.000<sup>e</sup> ou 1/50.000<sup>e</sup> indiquant l'emplacement de l'installation projetée ;
  - Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200<sup>e</sup> indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut être admise, par dérogation, par les administrations.



Carte 4 : Rayon d'affichage de l'enquête publique de 6 km autour du parc éolien Des Quatre Peupliers

## 4.2 Procédure d'instruction

Ainsi que l'énonce l'article L.181-9 du Code de l'Environnement, la procédure d'instruction de l'Autorisation Environnementale est divisée en 3 phases bien distinctes, à savoir :

- Une phase d'examen ;
- Une phase d'enquête publique ;
- Une phase de décision.

L'objectif fixé est une instruction des dossiers de demande d'autorisation en 9 mois.

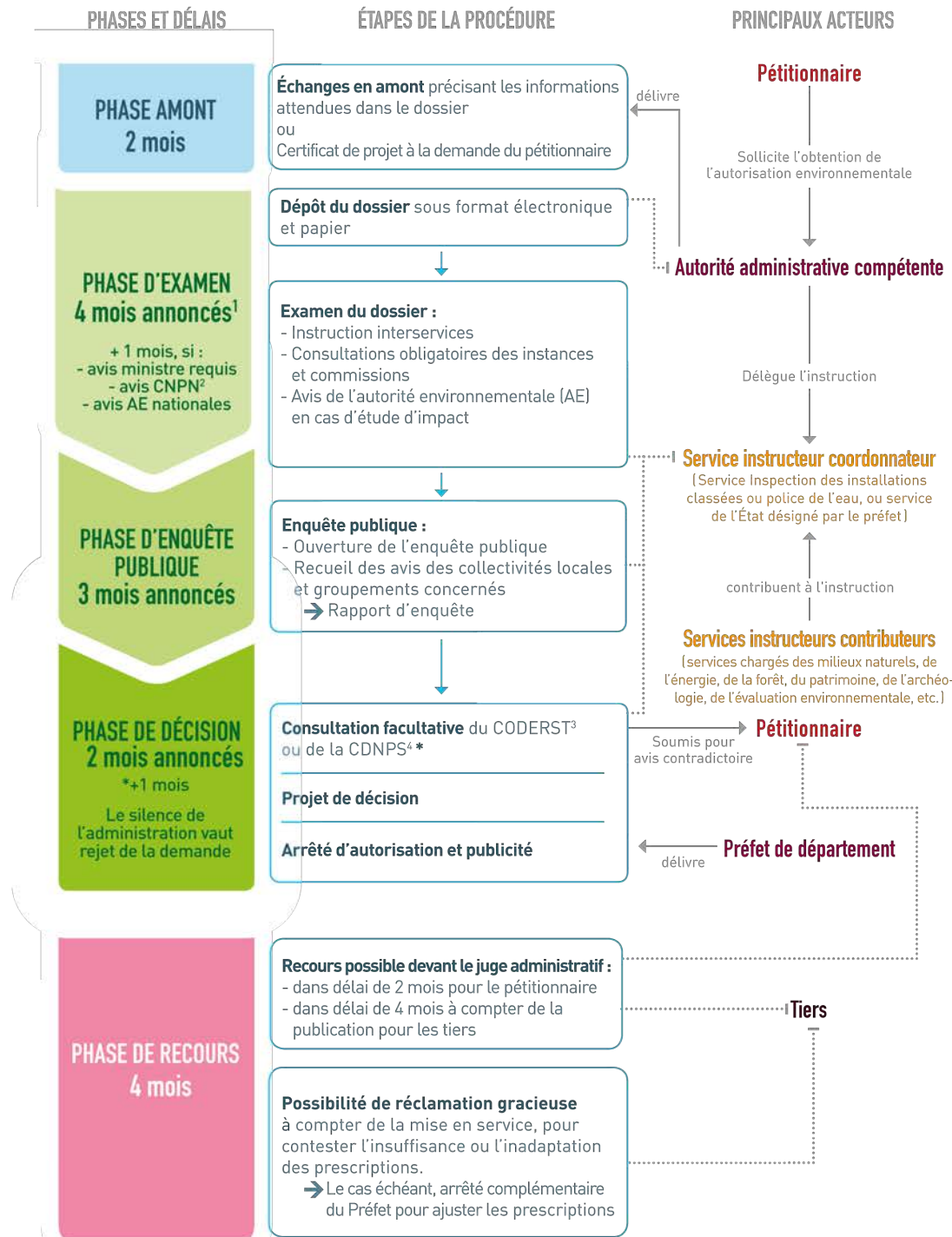


Figure 9 : Etapes et acteurs de la procédure d'Autorisation Environnementale (source : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2017)

La Carte 4 présente le rayon d'affichage de l'enquête publique pour le projet éolien Des Quatre Peupliers (6 km autour de l'installation) et permet de définir les communes devant donner leur avis sur la demande d'autorisation avant la clôture de l'enquête publique. Ainsi, le périmètre défini comprend 19 communes des départements de la Vienne et de la Charente, appartenant à 3 intercommunalités. Les sièges des communautés de communes sont également concernés par l'affichage de l'enquête publique.

Commune	Intercommunalité	Département
Berlise	Communauté de Communes des Portes de la Thiérache	Aisne
Grandrieux		
Raillimont		
Rouvroy-sur-Serre		
Rozoy-sur-Serre (siège)		
Chappes	Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises	Ardennes
Chaumont-Porcien		
Doumely-Bégnny		
Fraillicourt		
Givron		
La Romagne		
Remaucourt		
Renneville		
Rocquigny		
Rubigny		
Vaux-lès-Rubigny	Communauté de Communes du Pays Rethelois	
Saulces-Monclin (siège)		
Hannogne-Saint-Rémy		
Seraincourt		
Sévigny-Waleppe		
Rethel (siège)		

Tableau 10 : Territoires compris dans le rayon d'affichage de 6 km autour de l'installation



## 5 TABLE DES ILLUSTRATIONS

### 5.1 Liste des figures

Figure 1 : Frise chronologique du projet (source : Vents Du Nord, 2020)	5
Figure 2 : Vue lointaine de l'environnement initial du projet Des Quatre Peupliers – Point de vue depuis la sortie Est du bourg de Rocquiny sur la D36 (source : ATER Environnement, 2019)	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 3 : Vue proche de l'environnement initial du projet Des Quatre Peupliers – Point de vue depuis le GR122 au Nord de Chaumont Porcien (source : ATER Environnement, 2019)	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 4 : Présentation de la société d'exploitation (source : Vents Du Nord, 2019)	15
Figure 5 : Logo de la société VENTS DU NORD (source : VENTS DU NORD, 2019)	16
Figure 6 : Compétences de la société Vents Du Nord (source : Vents du Nord, 2019)	17
Figure 7 : Le groupe LOSCON et ses partenaires (source : Vents du Nord, 2019)	17
Figure 8 : Etapes et acteurs de la procédure d'Autorisation Environnementale (source : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2017)	24

### 5.2 Liste des tableaux

Tableau 1 : Configurations envisagées (source : VDN, 2019)	7
Tableau 2 : Coordonnées géographiques et altitudes des éoliennes et des postes de livraison du projet éolien Des Quatre Peupliers (source : VENTS DU NORD, 2019)	7
Tableau 3 : Identification des parcelles cadastrales – PdL : Poste de Livraison (source : VENTS DU NORD, 2019)	9
Tableau 4 : Caractéristiques générales du projet éolien Des Quatre Peupliers (source : VENTS DU NORD, 2019)	13
Tableau 5 : Inventaire des modèles d'éoliennes possibles pour le projet des Quatre Peupliers (source : VENTS DU NORD, 2019)	13
Tableau 6 : Références administratives de la société « Les Quatre Peupliers » (source : VENTS DU NORD, 2019)	15
Tableau 7 : Références du signataire pouvant engager la société (source : VENTS DU NORD, 2019)	15
Tableau 8 : Expériences de la société LOSCON (source : Vents du Nord, 2019)	16
Tableau 9 : Chiffres clés de la société LOSCON (source : Vents du Nord, 2019)	17
Tableau 10 : Territoires compris dans le rayon d'affichage de 6 km autour de l'installation	24

### 5.3 Liste des cartes

Carte 1 : Localisation de l'installation	6
Carte 2 : Présentation de l'installation	8
Carte 3 : Distance des éoliennes aux premières habitations	10
Carte 4 : Rayon d'affichage de l'enquête publique de 6 km autour du parc éolien Des Quatre Peupliers	23



# 6 ANNEXES

## 6.1 Annexe 1 : K-Bis de la société « Les Quatre Peupliers »

**Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre**  
4 Rue Pablo Neruda  
92020 Nanterre Cedex  
N° de gestion 2018B04975

**Extrait Kbis**

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 4 novembre 2019

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

Inmatriculation au RCS, numéro	814 062 659 R.C.S. Nanterre
Date d'immatriculation	28/05/2018
Transfert de	R.C.S. de Compiègne en date du 15/03/2018
Date d'immatriculation d'origine	12/10/2015
Dénomination ou raison sociale	<b>LES QUATRE PEUPLIERS</b>
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	1 000,00 Euros
Adresse du siège	Tour d'Asnières Hall D 4 Avenue Laurent Cely 92600 Asnières-sur-Seine
Activités principales	Conception, ingénierie et études techniques dans le domaine des installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables
Durée de la personne morale	Jusqu'au 12/10/2114
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**

**Président**

Nom, prénoms	LASSOWSKY Heinz
Date et lieu de naissance	Le 29/05/1952 à AMPFURTH (ALLEMAGNE)
Nationalité	Allemande
Domicile personnel	Am Spanplattenwerk 4 15848 BEESKOW (ALLEMAGNE)

**Directeur général**

Nom, prénoms	LASSOWSKY Helge
Date et lieu de naissance	Le 05/12/1976 à WRIEZEN (ALLEMAGNE)
Nationalité	Allemande
Domicile personnel	Am Spanplattenwerk 4 15848 BEESKOW (ALLEMAGNE)

**Directeur général délégué**

Nom, prénoms	UGALDE-LASCORZ Nicolas François Christian
Date et lieu de naissance	Le 21/06/1977 à Castres (81)
Nationalité	Française
Domicile personnel	28 Rue du Bac 92600 Asnières-sur-Seine

**Commissaire aux comptes titulaire**

Dénomination	EMERGENCE
Adresse	2 Allée de la Forêt d'Halatte Bâtiment Alatum 1 60100 Creil
Inmatriculation au RCS, numéro	409 151 610 RCS Compiègne

**Commissaire aux comptes suppléant**

Nom, prénoms	LE TARNEC Bruno
Date et lieu de naissance	Le 22/02/1958 à Senlis (60)
Nationalité	Française
Domicile personnel ou adresse professionnelle	7 Rue du Musée 60000 Beauvais

R.C.S. Nanterre - 04/11/2019 - 14:40:14 RCS3 page 1/2

**Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre**  
4 Rue Pablo Neruda  
92020 Nanterre Cedex

N° de gestion 2018B04975

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

Adresse de l'établissement	Tour d'Asnières Hall D 4 Avenue Laurent Cely 92600 Asnières-sur-Seine
Activité(s) exercée(s)	Production d'électricité
Date de commencement d'activité	01/11/2019
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

**OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

- Mention du 28/05/2018 La société ne conserve aucune activité à son ancien siège

Le Greffier



*[Signature]*

FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S. Nanterre - 04/11/2019 - 14:40:14 RCS3

page 2/2

## 6.2 Annexe 2 : Attestations de maîtrise foncière



Préfecture des Ardennes  
Service des ICPE  
1 place de la préfecture – B.P. 60002  
08005 Charleville-Mézières CEDEX

Fait à Asnières-sur-Seine le 15 janvier 2020

### **Objet : Attestation de maîtrise foncière pour le parc des Quatre Peupliers**

La société Les Quatre Peupliers atteste détenir les accords fonciers contractés avec les propriétaires et exploitants des parcelles concernées par le projet de parc éolien des Quatre Peupliers sur la commune de Chaumont-Porcien.

Ces accords fonciers concernent :

- l'implantation d'éolienne,
- l'installation de poste de livraison,
- la création de plateforme de montage,
- la création d'accès permanent et temporaire,
- le passage de câbles électriques souterrains,
- le survol de pales.

La société Les Quatre Peupliers S.A.S. se tient à la disposition de l'administration pour tout complément concernant la maîtrise foncière.

Nicolas UGALDE-LASCORZ  
Directeur Général des Quatre Peupliers S.A.S

**LES QUATRE PEUPLIERS**  
Tour d'Asnières  
4 Avenue Laurent Cély  
92600 Asnières-sur-Seine  
Tél. +33 (0)3 44 57 98 33  
SIRET 814 062 659 000 28 - RCS NANTERRE

LES QUATRE PEUPLIERS S.A.S.

03.44.57.98.33

Tour d'Asnières  
4 avenue Laurent Cély  
92600 ASNIERES SUR SEINE

contact@vdrn-group.com

www.vdrn-group.com

Président :  
Heinz LASSOWSKY

Directeur :  
Nicolas UGALDE-LASCORZ

R.C.S NANTERRE

N° SIRET: 814 062 659 000 28